



|   |                        |
|---|------------------------|
| Date de la convocation : 1 <sup>er</sup> avril 2026 | Nombre de pouvoirs : / |
| Nombre de conseillers en exercice : 11              | Nombre de votants : 11 |
| Nombre de conseillers présents : 11                 | Quorum : 6             |

*L'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 ont réformé les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.*

*Cette réforme est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022 (article 40 de l'ordonnance).*

*Modification de l'article L. 2121 -25 du code général des collectivités territoriales : « Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe. ».*

**Ouverture de la séance : 18h00.**

**Secrétaire de séance : Alexia LEVIEIL**

### **A. Approbation des comptes-rendus**

Compte-rendu du 9 mars 2026 (budget 2026) : Approuvé à l'unanimité (11 pour).

Compte-rendu du 20 mars 2026 : Approuvé à l'unanimité (11 pour).

### **B. Demande de subvention – Fonds de Concours Chartres Métropole**

Demande de subvention pour le complément d'accessibilité PMR (rampe + place de parking) pour la mairie en annulation et remplacement de la délibération n°2026-0009.

Montant : 11 643,51 € HT (50 % autofinancement, 50 % subvention demandée).

Modalités de financement actées (voir tableau ci-dessous).

| Poste                   | Montant (€ HT)     |
|-------------------------|--------------------|
| Fonds de concours       | 5 821,75 €         |
| Autofinancement         | 5 821,76 €         |
| <b>Dépenses totales</b> | <b>11 643,51 €</b> |

*Le Conseil Municipal donne pouvoir donné au Maire pour signer les devis et pièces nécessaires.*

### **C. Commissions :**

**Conseillers communautaires (Chartres Métropole) :**

Titulaire : M. LETHUILLIER Christophe.

Suppléant : M. de ROUGÉ Aymeric.

**D. Syndicats et commissions extérieures :**

**SIAD Umpeau :**

Titulaires : Mmes LERONDEAU, LEVIEIL ;

Suppléants : MM. de ROUGÉ, DRULHE.

**SIVOS Auneau :**

Titulaires : M. GENET, Mme LERONDEAU ;

Suppléants : M. DRULHE, Mme BOURSEREAU.

**SIPSTA :**

Titulaire : Mme CABARET ;

Suppléant : M. GENET.

**Énergie 28 :**

Titulaire : M. CURE ;

Suppléant : M. LETHUILLIER Pierre.

**Eure-et-Loir Ingénierie :**

Titulaire : M. LETHUILLIER Pierre ;

Suppléante : Mme LEVIEIL).

**CLECT Chartres Métropole :**

Titulaire : M. LETHUILLIER Christophe ;

Suppléant : M. de ROUGÉ.

**E. Commissions internes :**

**Appels d'offres :**

Titulaires : Mmes GALBERT, LERONDEAU, M. LETHUILLIER P. ;

Suppléants : M. de ROUGÉ, Mme BOURSEREAU, M. CURE.

**Travaux/Embellissements/Environnement :**

Mmes LERONDEAU, LEVIEIL ; MM. DRULHE, CURE.

**Finances :**

MM. de ROUGÉ, LETHUILLIER P. ; Mme CABARET.

**Scolaire :**

Mme CABARET.

**Communication :**

M. de ROUGÉ, Mme LEVIEIL.

**Fêtes et Cérémonies :**

Mmes LEVIEIL, GALBERT, BOURSEREAU, LERONDEAU.

**Action Sociale :**

Mme GALBERT, M. GENET.

**Correspondant Défense :** M. DRULHE.

**Référent Fourrière :** M. DRULHE.

**Commission électorale et CCID****Commission électorale :**

Titulaires proposés : Mme CABARET, M. GENET.

Suppléants proposés : MM. DRULHE, CURE.

**Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :**

La composition de la commission est **REPORTÉE** au prochain Conseil car la liste n'est pas finalisée.

**F. Convention "30 Millions d'Amis" – Chats errants**

**Contexte :** Nuisances et risques sanitaires liés aux chats errants ; obligation légale de régulation.

**Solution retenue :** Campagne de stérilisation/identification (puce électronique) via partenariat avec l'association.

***Décisions :***

Principe de convention validé (nombre de chats encore à définir).

Le Conseil Municipal donne pouvoir donné au Maire pour :

Signer la convention avec "30 Millions d'Amis".

Conclure un partenariat avec l'association "Casperetlulu" (trappage/convalescence).

Conventionner des vétérinaires (respect des tarifs plafonds : 100–140 €/chat).

Organiser les campagnes et informer la population par arrêté.

Financement : Prise en charge totale par la Fondation (dans la limite de 110 € par chat).

**G. Questions diverses****- Dossier abribus :**

Monsieur le Maire rappelle brièvement le contexte du dossier : plusieurs courriers ont été reçus en Mairie faisant part du mécontentement de la part d'une administrée concernant un affichage de signalement d'une personne présentant un danger pour les enfants au niveau de l'abribus.

Ce dossier a déjà été traité lors du Conseil Municipal du 9 mars 2026, et avait fait ressortir que Madame LERONDEAU, adjointe au Maire, avait agi avec l'accord de Monsieur le Maire et dans le cadre de ses fonctions d'élue.

Un nouveau courrier ayant été reçu en mairie, Monsieur le Maire rappelle que Mme LERONDEAU, en accord avec ses fonctions d'élue et d'Adjointe, a agi dans l'intérêt commun et de la sécurité de ses habitants en signalant un danger potentiel.

A ce titre, aucune sanction ne peut être envisagée.

Madame LERONDEAU se réserve le droit de donner une suite judiciaire à ce dossier en cas d'action complémentaire.

**- Chiens non tenus en laisse :**

Monsieur DRULHE, rapporte que plusieurs propriétaires de chiens, promènent ceux-ci sans laisse, avec des risques pour la circulation piétonne et celle des véhicules.

Il est rappelé que pour la sécurité de tous et diminuer les risques d'accidents sur la voie publique, il est recommandé de tenir son chien en laisse.

Monsieur le Maire se réserve le droit de prendre arrêté pour encadrer la circulation des animaux domestiques sur le domaine public.

**H. Prochaine réunion du Conseil : le 3 juin 2026.**

Levée de séance : 20h55.

Le Maire,  
Christophe LETHUILLIER.

La secrétaire de séance,  
Alexia LEVIEIL

Le compte-rendu détaillé du Conseil Municipal est consultable en mairie (sur place) et sur le site internet (après approbation).